

Cenon
SUR VIENNE

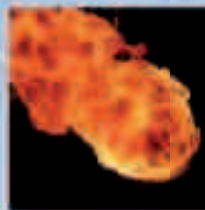


DOCUMENT
À CONSERVER

Document
d'information
communal
sur les risques
majeurs



DICRIM



Version 2011



EDITO DU MAIRE

L'arrêté préfectoral n°2006-PC-101 du 8 novembre 2006, relatif au droit à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs prévoit l'élaboration d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

Notre commune, comme toutes les communes de France n'est pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique.

Si les pouvoirs publics en général et la mairie de Cenon-sur-Vienne en particulier ont à cœur d'assurer la sécurité et la sauvegarde des biens et des personnes, il n'en reste pas moins essentiel que chaque citoyen doit s'impliquer pour acquérir les bons réflexes dans de telles situations.

Le livret que vous avez aujourd'hui entre les mains (DICRIM) est un petit guide pratique d'information sur les conduites à tenir face aux principaux risques répertoriés par la préfecture pour notre commune. Face au risque, le fait que chacun d'entre nous soit informé et responsabilisé peut faire la différence, et grandement simplifier le travail des équipes de secours.

LA SECURITE EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Le Maire
Jean-Claude BONNET

SOMMAIRE

LES RISQUES NATURELS

| | |
|---------------------------------------|--------|
| Le risque inondation | 4 à 9 |
| Le risque mouvement de terrain | 10, 11 |
| Le risque de tempête | 12 |
| Le risque climatique | 13 |
| Le risque sismique | 14, 15 |

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

| | |
|--|--------|
| Le risque rupture de barrage | 16, 17 |
| Le risque transport de matières dangereuses | 18, 19 |
| Le risque nucléaire | 20 |

BONS RÉFLEXES

21 à 23